Quantic Dream Vs LeMonde / Mediapart

Quantic Dream Vs LeMonde / Mediapart

« *Je ne suis pas sous serment, donc, je peux mentir ?* » — Guillaume de Fondaumière

Au tribunal de Paris, le 27 et 28 mai 2021 s'est tenu le procès opposant Quantic Dream aux journaux Le Monde et Mediapart, le studio de jeux vidéo attaquant les deux journaux en diffamation pour des articles* relatant notamment :

– l'existence et la diffusion au sein de Quantic Dream de **photomontages à caractère raciste, homophobe, transphobe, nazi, etc.**

– une pratique de **fraudes sociales** érigée en système

– et plus généralement une **culture toxique d'entreprise**

Durant ces deux jours de procès, les dirigeants de Quantic Dream ont rivalisé d'**arrogance et d'amateurisme**. Venus pour attaquer les journaux, le procès semble s'être retourné contre eux tant ils peinent à défendre leur décence et leur dignité.

Alors, quels moments retenir de ces deux jours de procès grotesque ?

DAVID CAGE trépignant, en larmes, s'exclamant « *vous vous immiscez dans mes affaires !* », « *cette affaire touche à mon honneur* », avant de quitter le tribunal, fuyant le plaidoyer des avocats de la défense. Il est évident qu'il lui était délicat de parler d'honneur alors qu'était mentionnée une liste de propos qu'il aurait tenu en public : ***« de toute façon, dans mes jeux, toutes les femmes sont des putes », « dans l'open-space, ça manque de nichons » ou encore « chez Quantic Dream, on fait pas des jeux pour les tapettes ».***

Abordant le cas de la fraude sociale, Quantic Dream a exhibé fièrement des documents concernant le licenciement d'un.e employé.e, censés montrer la bonne foi de l'entreprise. Les avocats de la défense remercient Quantic Dream, car après examen rapide, les documents révèlent des **irrégularités impliquant de fait un licenciement illégal.**

Autre moment terrible que celui où sont montrées une dizaine de lettres de licenciement, toutes identiques, entièrement copier/coller dont seul change le nom de l'employé.e, avec toujours la même mention « divergences de vues avec la direction », y compris dans le cas de l'auto-licenciement de **GUILLAUME DE FONDAUMIERE**. Il avait visiblement du mal à suivre ses propres directives.

Interrogé à ce sujet, le PDG de Quantic Dream, à bout d'arguments, en vient à demander aux magistrats, les yeux dans les yeux, ***« mais je ne suis pas sous serment, donc, je peux mentir ? »*** avant d'enchaîner une série d'allégations douteuses, et d'évoquer une société gravement mise en péril (sans toutefois pouvoir fournir aucune preuve attestant d'un quelconque préjudice).

Les gesticulations du PDG aux abois pourraient faire sourire, si elles ne soulignaient pas **l'existence d'un système de fraudes sociales destiné à échapper aux cotisations sociales.**

Les témoins appelé-e-s par Quantic Dream, tou-te-s actuellement ou anciennement employé-es par l'entreprise, ne s'en sortent pas mieux. Louant tant et tant les vertus de l'entreprise, **iels en poussent un juge à leur demander de *« cesser les éléments de langage »***.

Les délégué.es du personnel, interrogé.es sur les actions mises en place suite à la publication des articles, évoquent « *des entretiens informels* » **sans pouvoir citer d'actions plus concrètes.**

La personne chargée des affaires de harcèlement au CSE, estime quant à elle qu'il n'existe pas de harcèlement dans l'entreprise puisqu'elle n'a jamais reçu de message à ce sujet.

Et tous semblent découvrir des pans de l'affaire, depuis le caractère toxique des photomontages aux pratiques de fraude institutionnelle de l'entreprise.

Pour Solidaires Informatique, au-delà du ridicule de voir deux patrons balbutier quand ils doivent s'expliquer sur leurs méthodes douteuses, ce procès est important, car il démonte une part de la **vaste stratégie de l'entreprise de réécriture des faits**, agglomérat d'intimidations, provocations, communications mensongères et procédures judiciaires.

Le verdict sera rendu le 8 juillet.

En attendant cette date, nous renouvelons notre appel à solidarités envers les ex-employé-e-s qui ont dénoncé ces pratiques, qu'**Edwy Plenel a par ailleurs félicité-e-s pour leur courage et qualifié-e-s de « *lanceur d'alerte* ».**

Ces personnes subissent également **la répression judiciaire** de la part du studio Quantic Dream. Certain-e-s connaissent des difficultés financières, sans emploi ou face à d'importants frais de justice.

Iels ont mis en place une caisse de solidarité, et votre aide sera appréciée :

https://www.lepotcommun.fr/pot/2vg0oskx

* Les articles attaqués :

https://www.mediapart.fr/journal/economie/140118/les-errements-de-quantic-dream-pepite-francaise-du-jeu-video

https://www.lemonde.fr/pixels/article/2018/01/14/quantic-dream-un-fleuron-du-jeu-video-francais-aux-methodes-de-management-contestees_5241506_4408996.html

Compte Rendu Procès – Quantic Dream Vs LeMonde / Mediapart

Téléchargement du PDF